



# ASKBTP



## 2<sup>ème</sup> COURSE DE CÔTE DE KARTING DE TANNERON dimanche 13 NOVEMBRE 2005

### **RÈGLEMENT PARTICULIER**

#### □ **ARTICLE 1 – ORGANISATION**

L'Association Sportive de Karting du Bâtiment et des Travaux Publics organise le **13 NOVEMBRE 2005**, avec le concours de :

- **La Municipalité de TANNERON**

Une épreuve automobile dénommée : **2<sup>ème</sup> COURSE DE CÔTE DE KART DE TANNERON**

Le présent règlement a été approuvé par la Commission Régionale de Karting et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N° en date du

#### □ **ARTICLE 2 – PROGRAMME DE L'ÉPREUVE**

##### ➤ **Article 2.1 Horaires :**

Clôture des engagements le mardi 8 novembre 2005 à minuit le cachet de la poste faisant foi.

**Publication de la liste des engagés le 9/11/2005**

##### ➤ **Article 2.1.1 Vérifications :**

Les vérifications administratives et enregistrement du matériel auront lieu le : **Dimanche 13 NOVEMBRE 2005**

**ADMINISTRATIF :** Parking Départ de 07h00 à 08h30

**ENREGISTREMENT DU MATÉRIEL :** Parking Départ de 07h00 à 08h30

##### ➤ **Article 2.2 Essais :**

Il est prévu 3 montées d'essai le dimanche matin, sauf cas de force majeure, dont une obligatoire (1<sup>ère</sup> montée non chronométrée)

Les essais auront lieu de 08h30 à 12h00

##### ➤ **Article 2.3 Course :**

La compétition commencera à partir de 13h30

Elle s'effectuera en 3 montées. Seul le meilleur temps sera retenu pour le classement (sauf cas d'ex-aequo voir article 10)

Les concurrents devront être sous les ordres du Directeur de Course à partir de 13h30 sous peine de se voir refuser le départ

Réunion des officiels sur la ligne de départ à 14h00

#### □ **ARTICLE 3 – CONDITIONS D'ADMISSION DES CONCURRENTS**

L'épreuve est ouverte aux licenciés FFSA titulaire d'une licence compétition en cours de validité et aux pilotes licenciés d'un pays de l'Union Européenne ou assimilé

#### □ **ARTICLE 4 - CONDITIONS D'ADMISSION DES KARTS**

Le nombre de karts admis est fixé à 70

Cette épreuve est autorisée uniquement aux karts des catégories suivantes : FC, ICC, National 125, Billand 250, National 100, ROTAX MAX, Promo 100

**Pneumatiques :** En conformité au Règlement Technique avec options pour toutes les catégories – Végas jaunes, blancs – Bridgestones YHV – Dunlops DRH7. Pneus pluie autorisés toutes catégories.

#### □ **ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**ASKBTP 42 avenue Gallieni 06000 Nice**

Jusqu'au mardi 8 novembre 2005 à minuit le cachet de la poste faisant foi.

Pour être valable, la demande d'engagement doit obligatoirement être accompagnée du montant des frais de participation s'élevant à 65 € avec la publicité des organisateurs

En cas de forfait le concurrent devra le signaler par écrit à l'organisateur avant l'ouverture des vérifications administratives au plus tard le dimanche 13 novembre 2005 à 07h00 pour pouvoir prétendre à un remboursement partiel de son engagement (déduction faite d'une somme forfaitaire de 8 €)

## ❑ **ARTICLE 6 – MESURES ET DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ**

( voir réglementation générale )

## ❑ **ARTICLE 7 - ASSURANCES**

L'organisateur a souscrit une assurance garantissant les risques C et D

## ❑ **ARTICLE 8 – DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE**

L'épreuve aura lieu sur la : D 94

Commune de TANNERON

Départ 800ML avant le PK 3

Arrivée 600 ML avant PK 2

Longueur du parcours : 1200mètres

Pente moyenne : 5 %

Procédure de départ : Dans l'ordre décroissant des numéros par catégorie

Modalités de retour au départ : descente par la route de course

Parc départ : avant ligne de départ

Parc arrivée : 200 m après ligne d'arrivée

## ❑ **ARTICLE 9 - SIGNALISATION**

La signalisation sera celle indiquée dans le Règlement Sportif National.

## ❑ **ARTICLE 10 - CLASSEMENT**

Le classement s'effectuera en tenant compte du meilleur temps réalisé par chaque concurrent.

Si deux concurrents sont ex-æquo les temps des essais serviront à les départager. En cas d'ex-æquo si un concurrent n'a pas effectué une des deux montées (quelles qu'en soient les raisons), le concurrent ayant effectué les deux montées sera crédité du meilleur temps.

Les classements provisoires seront affichés au tableau d'affichage officiel 30 minutes après le passage du dernier kart sur la ligne d'arrivée.

Ils seront établis de la manière suivante :

- 1 classement général
- 1 classement par catégorie
- 1 classement féminin

## ❑ **ARTICLE 11 - RÉCLAMATIONS**

Les réclamations se rapportant à la compétition doivent être adressées au Directeur de Course dans les délais impartis, conformément à l'article 41 du Règlement Sportif National

## ❑ **ARTICLE 12 – COUPES ET DOTATIONS**

Une coupe sera remise aux 3 premiers du scratch

1 premier de chaque catégorie

La dotation s'effectuera sur place, 30 minutes après l'affichage des résultats définitifs. Les concurrents absents à la distribution des prix perdront tout droit aux prix.

## ❑ **ARTICLE 13 – OFFICIELS**

<b>DIRECTEUR DE COURSE :</b>	Alain PERCHE	Licence n° 61499
<b>DIRECTEUR DE COURSE ADJOINT : (STAGIAIRE)</b>	Jean-Pierre GIORDANO	Licence n° 55718
<b>COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS :</b>		
<b>PRÉSIDENT :</b>	Brigitte ALLAVENA	Licence n° 104379
<b>MEMBRES : ( STAGIAIRE )</b>	Louis GIBELLI	Licence n° 59406
<b>COMMISSAIRE TECHNIQUE :</b>	Christian LAFITTE	Licence n° 10595
	Jean-Pierre ALLAVENA	Licence n° 62625
<b>CHRONOMÉTREURS :</b>	A.S.A.B.TP.	Licence n°
		Licence n°
<b>RESPONSABLE DES COMMISSAIRES :</b>	0000 0000	Licence n°
<b>MEDECIN :</b>	C.E.P.S. 06	Licence n°

**AVEC L'AIMABLE PARTICIPATION DE MESDAMES ET MESSIEURS LES COMMISSAIRES**